

Le Premier Ministre

1 0 3 9 / 1 5 / **SG**

Paris, le 13 JUIL. 2015

à

Monsieur le Président du Conseil
supérieur de la fonction publique
territoriale

Monsieur le Président,

Depuis le rapport de Monsieur Jacques Roché, en janvier 1999, aucune évaluation du temps de travail dans la fonction publique n'a été réalisée. Les conditions d'organisation de celui-ci ont cependant profondément évolué notamment avec la mise en place de l'aménagement et la réduction du temps de travail au début des années 2000.

Les modalités de mise en œuvre de cette réforme ont conduit à une grande diversité d'application parmi les employeurs publics du fait, notamment, de la multiplicité des missions exercées par les agents. Quinze ans après la publication des décrets relatifs à l'aménagement et la réduction du temps de travail, il me semble par conséquent nécessaire de pouvoir en tirer un bilan.

Je souhaite vous confier la mission de réaliser cet état des lieux dans les trois versants de la fonction publique.

Votre mission devra s'attacher à répondre aux objectifs suivants.

Vous dresserez un état des lieux exhaustif non seulement de la réglementation, mais surtout des pratiques effectives concernant le temps de travail dans les services de l'Etat et de ses établissements, dans les collectivités territoriales et leurs établissements en prenant soin de distinguer chaque niveau, ainsi que dans les établissements publics hospitaliers et médico-sociaux.

Monsieur Philippe Laurent
Président du Conseil supérieur
de la fonction publique territoriale
Maire de Sceaux
Ministère de l'intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Vous veillerez dans ce cadre à examiner les modalités retenues pour la mise en place de la réduction du temps de travail (horaires fixes, horaires variables, modalités de contrôle...) ainsi que les différents cycles de travail retenus. Vous analyserez leurs conséquences au regard des obligations professionnelles des agents, des nécessités de service et des besoins des usagers.

Je souhaite également disposer d'un éclairage particulier sur les agents dits « au forfait » dont le temps de travail ne fait l'objet d'aucun décompte, ainsi que d'une analyse des régimes de temps de travail dérogeant aux garanties minimales.

Vous proposerez, si vous les estimez nécessaires, des évolutions des réglementations sans toutefois que le principe d'un temps de travail annuel de 1607 heures ne soit remis en cause.

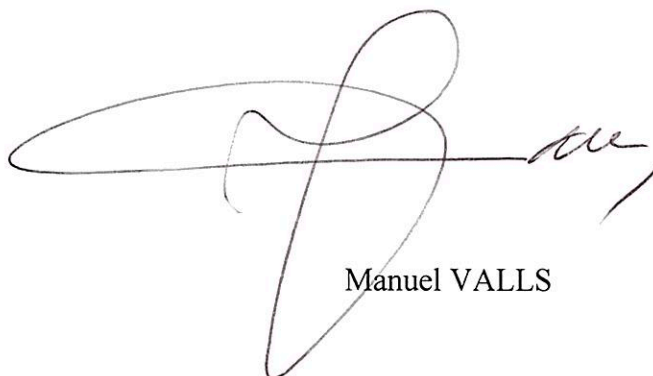
Enfin, vous définirez le ou les outils adéquats et proposerez un processus pérenne de collecte et de traitement des données s'agissant de la mesure du temps de travail, qui permettront non seulement de procéder à une évaluation régulière du temps de travail, mais également de disposer d'un bilan comparé avec la situation du secteur privé.

Vous veillerez dans votre état des lieux à consulter les organisations syndicales représentatives de la fonction publique ainsi que les représentants des employeurs publics.

Vous disposerez dans le cadre de votre mission de l'appui des inspections interministérielles (IGF, IGA, IGAS) et de l'inspection générale de l'INSEE à qui je vais demander de vous fournir assistance. La direction générale de l'administration et de la fonction publique, la direction générale des collectivités locales et la direction générale de l'offre de soins se tiennent également à votre disposition.

Votre rapport devra m'être remis le 1^{er} février 2016 au plus tard.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Manuel VALLS